

Séance du 10 décembre 2020

Le dix décembre deux mille vingt, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la cantine, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 01/12/2020

Date d'affichage : 17/12/2020

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Était excusée : Mme NORGUET Catherine (procuration Mme PAISANT).

M. MARTIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 08 octobre 2020 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Intervention de M. Julien WAGUET

M. le Maire présente au Conseil Municipal M. Julien WAGUET, informaticien et lui passe la parole.

M. WAGUET présente son activité de micro-entreprise en informatique (développeur de sites et applications). Il propose ses services au Syndicat Scolaire et aux communes du Regroupement Pédagogique Inter-communal moyennant un coût global de 200 € / mois. Un devis va être établi par commune.

II. Concours du Receveur Municipal : attribution de l'indemnité de budget (visa 14/12/2020)

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux abrogé par l'arrêté interministériel du 20 août 2020 ;

Considérant que la réforme a supprimé l'indemnité de conseil des comptables publics mais pas l'indemnité de budget ;

Décide, après délibération et à l'unanimité, d'accorder à Mme Stéphanie ROUSSEL, Receveur Municipal, l'indemnité annuelle de confection de budget s'élevant à 30,49 euros pour les communes qui ne disposent pas des services d'une secrétaire de mairie à temps complet.

III. Indemnité de gardiennage de l'église année 2020 (visa 14/12/2020))

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2020, aucune revalorisation n'est prévue du fait de la non augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le montant maximal pour 2020 reste donc fixé à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC une indemnité de gardiennage de l'église de 479.86 € pour l'année 2020.

IV. Utilisation d'un crédit de trésorerie (visa 14/12/2020)

ARTICLE 1 : M. le Maire de CARANTILLY est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de **70 000 €**.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de **10 000 €**. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**.

Ce concours est assorti de **140 €** de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur **Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil** (valeur de l'index neutralisé à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de **0,60 %**.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal de Carantilly s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal de Carantilly :

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune de Carantilly à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.

- donne le cas échéant délégation à Mme Malika LEDOUX ainsi qu'à MM Erik DUFORT et Michel PACARY en leur qualité d'adjoint pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

V. Projets 2021

1/ Salle de réunion pour les associations et extension du cabinet médical. La salle actuelle de réunions est occupée par la garderie. Le cabinet de l'infirmière n'est plus adapté à son volume d'activité du fait des mesures barrières à respecter. Un agrandissement de 15 m² est nécessaire. Une consultation d'architecte sera lancée en début d'année.

2/ Accessibilité de la mairie. La pente d'accès n'est plus aux normes : il faudra prévoir un réaménagement.

3/ City-park : En partenariat avec Saint-Lô Agglo.

4/ Rénovation éclairage public. Elle est prévue sur 3 ans et une somme d'environ 11 000 € sera inscrite au prochain budget.

5/ Robot de cuisine pour la cantine. Mme LESECQ rappelle que cet achat avait déjà été évoqué en même temps que celui de la machine à laver séchante et de l'aspirateur. Une somme de 500 € sera prévue.

7/ Distributeur de pain. M. le Maire informe le Conseil qu'il a recontacté le commercial. Le distributeur peut être loué par la commune (environ 350 €) et sous loué ensuite à un boulanger à demi-tarif. Il peut

également être acheté. M. le Maire propose d'aller voir ceux installés à Tourville sur Siennes et de prendre des informations près du boucher qui les gère.

7/ Tracteur agricole. M. PACARY suggère d'envisager l'achat d'un tracteur ce qui permettrait de diminuer les heures du microtracteur afin de le préserver plus longtemps.

VI. Affaires diverses

1/ Comptage des véhicules village le Poteau. M. PACARY présente le comptage effectué entre le 5 et le 11 novembre et remet à chaque conseiller un exemplaire de la synthèse.

2/ Carte communale et PLUI. M. le Maire informe le conseil que suite à la réunion en visioconférence avec les services de l'urbanisme de Saint-Lô Agglo, il serait souhaitable de demander l'annulation de la révision de la carte communale. En effet, le terrain envisagé pour le nouveau lotissement sera difficile à acquérir. Le PLUI devrait aboutir d'ici 2 ans et il serait plus judicieux de revoir si le terrain de la route de Dangy ne pourrait finalement pas convenir. Des propositions de parcelles à inclure en zone constructible ont également été faites.

3/ Panneaux solaires. M. le Maire a rencontré la société Agreenergy qui recherche des terrains pour implanter des panneaux solaires au sol.

4/ Courrier Gérant de La Cocotte. M. PLAINE a adressé un courrier demandant à nouveau la remise gracieuse des loyers pendant la durée du 2^{ème} confinement. Le Conseil propose d'attendre de connaître la durée de fermeture et les aides obtenues avant de prendre une décision.

5/ Vidéosurveillance. Elle a été mise en place le 4 décembre. Un panneau a été installé afin d'informer les utilisateurs de la plateforme de tri sélectif.

6/ Vérification du PN 23. M. PACARY informe que le contrôle a eu lieu le 30 septembre avec un agent de la SNCF. Il faudra réaliser des marquages au sol de part et d'autre du passage à niveau.

7/ Voirie. M. PACARY informe que la réception des travaux de voirie a été faite sans réserves. D'autre part, il a rencontré, avec M. le Maire, M. RUAULT de l'Agence routière de Coutances pour évoquer les projets d'aménagement du bourg (accessibilité voirie, abaissement de la vitesse,...).

8/ Proposition de M. WAGUET. M. le Maire suggère d'attendre ses devis avant de prendre une décision.

9/ Fermeture de la Trésorerie de Marigny. M. le Maire informe qu'elle est prévue pour le 1^{er} septembre 2021.

10/ Vœux. Du fait de la pandémie au COVID 19, il est décidé de ne pas faire de cérémonie des vœux en janvier prochain.

VII. Questions diverses

1/ Mme LEDOUX informe le Conseil que le logement de la Cité de la Terrette a été attribué à un couple avec 2 enfants. En ce qui concerne celui de la Vallée Verte, une demande a été retenue pour une personne à mobilité réduite. Elle est en cours de validation par Manche Habitat. D'autre part, le devis de l'entreprise MARIE de Coutances a été accepté pour l'impression du bulletin municipal qui devrait paraître la 1^{ère} semaine de janvier.

2/ M. DUFORT informe le conseil qu'il s'est rendu à une réunion du SDEAU50 : le prix de l'eau sera inchangé en 2021.

3/ M. Le Maire souhaite fixer une date pour la réalisation de la haie de l'étang : le lundi 28 décembre est retenu par les conseillers bénévoles.

4/ Mme LESECQ informe qu'elle rencontrera Mme BISSON en janvier prochain au sujet de la maison de retraite de Marigny.

5/ M. MARTIN expose le problème de connexion internet au village de l'Hôtel au Page suite à des haies non élaguées.

6/ Mme PAISANT évoque le problème du nettoyage des carreaux de la salle de sports. Qui doit s'en

charger ?

7/ Mme LECHEVALLIER soulève le problème de la cantine qui est installée temporairement dans la salle des fêtes afin de respecter les règles d'hygiène dues au COVID 19. Elle souhaiterait une participation financière pour les frais de chauffage, d'eau et d'électricité occasionnés par cette mise à disposition.

8/ M. le Maire informe qu'une nouvelle distribution de masques va être effectuée courant janvier dans les boîtes aux lettres en même temps que le bulletin municipal et le calendrier du ramassage des ordures ménagères.

9/ La prochaine réunion de conseil est fixée au 21 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	Le Secrétaire, Nicolas MARTIN 
Malika LEDOUX	Isabelle BARBET
Erik DUFORT	Blandine LECHEVALLIER
Michel PACARY	Catherine NORGUET
Laurent LEPLEY	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Solange LEHAIRE
Sébastien LECLERC	Dorothée ANNE
Marie LESECQ	